



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Date de la convocation : 22 avril 2026

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : DE REDON Louis, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. De REDON, Maire, M. NAUDION, Mme GIRAUDET, M. BLANCHARD, Mme JARDEL, M. THEODON, Mme LE BIHAN, M. VILLEMONT, Mme SAVARY, M. PUSKULLU, Adjoints au Maire, M. ALBERTINI, Conseiller Spécial, M. GUILLEMOZ, Mme VALY, M. RAVIER, Mmes WEISS, LE NAON, LEWAZEWSKI, M. GOULET, M. KAJSA, M. LUCAS, Mmes AUZIER, BREQUEVILLE, MM. LAMBERT, CORBEAU, Mmes FAISANT, DEGRAIS, ROGER, ESCAMEZ et M. BOISSEAU, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : M. CORBEAU, Conseiller Municipal.

EXCUSÉS : Mme JEANBLANC, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. NAUDION ;
Mme AMARD, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme LE NAON ;
M. HARNOIS, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ ;
M. BAUDAT, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

COMMISSIONS FACULTATIVES : COMMISSION CŒUR DE VILLE – N° 26/04 – 06E

Madame JARDEL, Adjointe au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"Le Conseil Municipal a la possibilité de créer des commissions internes, d'en fixer le nombre de membres et de les désigner.

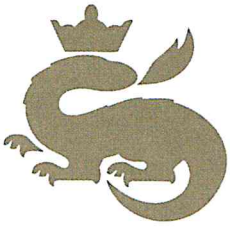
Pour une étude approfondie des dossiers dans chacun de leurs domaines respectifs, il est envisagé la création de la commission suivante : **Cœur de Ville**.

Je vous propose la désignation de **08 conseillers municipaux en plus de Monsieur le Maire.**"

Aucune autre candidature n'ayant été formulée, Monsieur le Maire propose les membres suivants :

Mme Monique SAVARY – Mme Patricia AMARD – M. Pascal BLANCHARD – M. Christophe THEODON – Mme Céline JARDEL – Mme Marie-Line LE NAON – Mme Stéphanie ESCAMEZ – M. Justin BOISSEAU

.../...



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, élit à l'unanimité les représentants suivants à la commission Cœur de ville :

Mme Monique SAVARY – Mme Patricia AMARD – M. Pascal BLANCHARD – M. Christophe THEODON – Mme Céline JARDEL – Mme Marie-Line LE NAON – Mme Stéphanie ESCAMEZ – M. Justin BOISSEAU

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

07 MAI 2026

Mis en ligne sur le site internet le

20 MAI 2026

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un
délai de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Le secrétaire,



Louis DE REDON.

Antoine CORBEAU.